

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

SEANCE DU 28 MARS 2014

Convocation du 24 mars 2014, adressée individuellement aux quinze conseillers pour le samedi 28 mars 2014 à 20 heures, à l'effet de procéder à l'élection du Maire et des adjoints.

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune des Ormes-sur-Voulzie proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la Salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du CGCT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MAURY YANNICK – PIONNIER JEAN-JACQUES – MOREAU PATRICIA – de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – COUSTALAT JEAN-PIERRE – VALETTE ANGELIQUE – BAGUE SYLVIE – MARTEAU FRANCK – VENARD SANDRINE – MONMART ALAIN – SOLOHUB SAVBRINA – TAILLANDIER FRANK – GUILLAUME LIONEL – VARECHARD RENE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs MAURY YANNICK – PIONNIER JEAN-JACQUES – MOREAU PATRICIA – de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – COUSTALAT JEAN-PIERRE – VALETTE ANGELIQUE – BAGUE SYLVIE – MARTEAU FRANCK – VENARD SANDRINE – MONMART ALAIN – SOLOHUB SAVBRINA – TAILLANDIER FRANK – GUILLAUME LIONEL – VARECHARD RENE, dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Monsieur de NATALE Guy, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame SOLOHUB Sabrina.

ELECTION DU MAIRE

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L.2122-8 et L. 2122.5 du CGCT a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du CGTC.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : 1 blanc

Reste (suffrages exprimés) : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur MAURY Yannick, quatorze voix (14).

Monsieur MAURY Yannick ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, élu Maire, le Conseil municipal a décidé d'élire quatre adjoints. (CM N° 77 347 28 03 2014 01)

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : 1 blanc

Reste (suffrages exprimés) : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, quatorze voix (14)

M PIONNIER Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : 4 blancs

Reste (suffrages exprimés) : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu Madame MOREAU Patricia, onze voix (11)

Madame MOREAU Patricia ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : Néant

Reste (suffrages exprimés) : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu Monsieur de NATALE Guy, treize voix (13)

Monsieur MARTEAU Franck, deux voix (2)
Monsieur de NATALE Guy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : 3 blancs

Reste (suffrages exprimés) : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu Monsieur CANIAC Alain, neuf voix (9)

Monsieur GUILLAUME Lionel, trois voix (3)

Monsieur CANIAC Alain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Observations et réclamations : Néant

La séance est levée à 20 heures 41.

Signatures des membres présents :

Le Doyen d'âge

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal